



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024-2025

ISSN : 2818-7350

Présentation du rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2024-2025

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022-2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (LFDD). Il s'agit de la première SFDD basée sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 de l'ONU. Elle offre un point de vue équilibré des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objectif de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le ministère des Finances Canada (le Ministère) soutient l'atteinte des objectifs présentés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027 du ministère des Finances Canada. Le présent rapport fournit un compte rendu des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Ministère au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) décrit également [sept principes](#) à prendre en compte lors de l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du Ministère et le rapport 2024-2025 sur la SMDD.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, la stratégie ministérielle du ministère des Finances Canada rend compte des progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'avancement des ODD, appuyés par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport rend désormais également compte des progrès réalisés dans le cadre des initiatives relatives aux ODD qui ne relèvent pas du champ d'application de la SFDD.

Engagements du ministère des Finances Canada

Figure 1

Engagements du ministère des Finances Canada



► Version texte

Objectif 1 : Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada

Engagement 1 : Éradication de la pauvreté



Contexte de la SFDD

Les mesures fiscales, notamment l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs, soutiennent la réduction de la pauvreté en fournissant une aide aux personnes et aux familles à faible revenu.

Thème de la cible : Réduction de la pauvreté

Cible : D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

Tableau 1

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 1

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux odd	Résultats obtenus
Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté	<p>Continuer à fournir un soutien aux personnes et aux familles à faible revenu grâce à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), y compris la Prestation pour enfants handicapés (PEH).</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes dans les familles bénéficiant de l'ACE dont le revenu avant impôt et de transfert est inférieur au seuil de la mesure du panier de consommation (MPC).</p> <p>Point de départ : En 2020, environ 3,4 millions de personnes appartenaient à des familles bénéficiant de l'ACE dont le revenu avant impôt et de transfert était inférieur au seuil de la MPC.</p>	<p>L'ACE offre une aide non imposable aux familles à revenu faible ou moyen pour les aider à assumer les coûts liés à l'éducation des enfants. La PEH est un complément à l'ACE qui offre un soutien supplémentaire aux familles qui s'occupent d'un enfant présentant une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales. Ces programmes contribuent à réduire la pauvreté en augmentant le revenu des familles à faible revenu.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC : 1,1 Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada</i></p> <p><i>Cible du CIC : 1,1 D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023, environ 3,2 millions de personnes appartenaient à des familles bénéficiant de l'ACE dont le revenu avant impôt et de transfert était inférieur au seuil de la MPC.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
			<p><i>Indicateur du CIC : 1,1.1 Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne</i></p> <p><i>Cible du CMI : 1,2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</i></p>	

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux odd	Résultats obtenus
Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté	<p>Continuer à fournir un soutien aux personnes et aux familles à faible revenu grâce à l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) bonifiée.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes dans les familles bénéficiant de l'ACT dont le revenu avant impôt et de transfert est inférieur au seuil de la mesure du panier de consommation (MPC).</p> <p>Point de départ : En 2020, presque 1,4 million de personnes appartenaient à des familles bénéficiant de l'ACT dont le revenu avant impôt et de transfert était inférieur au seuil de la MPC.</p>	<p>L'ACT complète les revenus des travailleurs à revenu faible ou modeste, rendant le travail plus gratifiant et plus attrayant pour ce groupe et fournissant une source importante de soutien du revenu. Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 1,1 Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 1,1 D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 1,1.1 Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 1,2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023, environ 2,6 millions de personnes appartenaient à des familles bénéficiant de l'ACT dont le revenu avant impôt et de transfert était inférieur au seuil de la MPC.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
			pauvreté, telle que définie par chaque pays	

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 1 – Pas de pauvreté

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du ministère des Finances Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 2

Initiatives prévues pour ODD 1

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)</p> <p>Le crédit pour la TPS aide à compenser l'incidence financière de la TPS pour les personnes et les familles à revenu faible ou modeste. Le crédit pour la TPS est un montant non imposable versé trimestriellement qui contribue à réduire la pauvreté en augmentant le revenu des ménages des personnes et des familles admissibles.</p>	<p>Le crédit pour la TPS contribue à faire progresser l'ambition 1,1 du Cadre d'indicateurs canadien visant à « réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada ».</p>	<p>Le crédit pour la TPS a fourni une aide d'environ 6 milliards de dollars en 2023-2024 à environ 11 millions de familles et de particuliers à revenu faible ou modeste.</p>

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)</p> <p>Le REEI est un régime d'épargne à long terme à fiscalité avantageuse destiné aux personnes ayant une déficience grave et prolongée et qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes non handicapées, et le REEI contribue à réduire la pauvreté au sein de cette population. Le gouvernement fédéral contribue à accroître l'épargne des Canadiens admissibles en cotisant à leur REEI au moyen de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité versée par le gouvernement et du Bon canadien pour l'épargne-invalidité versé par le gouvernement (tous deux sont soumis à des conditions de revenu afin de cibler l'aide sur les personnes à faible revenu), et/ou en permettant le transfert d'argent de certains régimes de retraite et d'épargne-études.</p>	<p>Le REEI contribue à faire progresser l'ambition 1,1 du Cadre d'indicateurs canadien visant à « réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada ».</p>	<p>Environ 311 000 REEI étaient enregistrés et restaient ouverts à la fin de 2024.</p> <p>Environ 800 millions de dollars par année sont versés aux REEI par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire des subventions canadiennes et des bons canadiens pour l'épargne-invalidité.</p>

Objectif 4 : Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable

Engagement 4 : Accès à une éducation de qualité



Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 4 – Éducation de qualité

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du ministère des Finances Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues pour ODD 4

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Crédit canadien pour la formation</p> <p>Le Crédit canadien pour la formation offre un soutien aux travailleurs canadiens qui recherchent une formation admissible. Les travailleurs admissibles accumulent des soldes créditeurs qui peuvent être utilisés pour rembourser jusqu'à la moitié des coûts liés à la participation à un cours ou à un programme de formation admissible.</p>	<p>Le Crédit canadien pour la formation contribue à faire progresser l'ambition 4,2 du Cadre d'indicateurs canadien, à savoir « faire en sorte que les Canadiens aient accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie ».</p>	<p>Le Crédit canadien pour la formation a fourni une aide estimée à 245 millions de dollars en 2023 à environ 685 000 personnes.</p>

Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres

Engagement 5: Égalité entre les sexes



Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les genres

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du Ministère soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 4

Initiatives prévues pour ODD 5

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
---------------------	--	-------------------

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Adapter et appliquer les exigences de divulgation de la diversité de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (LCSA) pour les institutions financières sous réglementation fédérale. La LCSA exige que les sociétés cotées en bourse divulguent la représentation des femmes, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres des communautés noires et racialisées au sein de leur conseil d'administration et parmi la haute direction, ainsi que leurs politiques de gouvernance d'entreprise liées à la diversité. Exiger des renseignements sur la diversité pour les institutions financières sous réglementation fédérale profitera aux femmes en favorisant une sensibilisation qui peut conduire à leur représentation accrue au sein des conseils d'administration et parmi la haute direction.</p>	<p>Le Ministère mène actuellement des consultations sur ces mesures dans le but de proposer d'éventuelles modifications législatives.</p>	<p>Des modifications législatives visant à adapter et à appliquer le modèle de divulgation de la diversité de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) aux institutions financières fédérales (IFF) ont été déposées le 16 avril 2024.</p>

Objectif 7 : Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre

Engagement 7: Recours aux énergies renouvelables



Contexte de la SFDD

Les mesures fiscales, notamment la déduction pour amortissement accéléré pour les équipements d'énergie propre et d'économie d'énergie, soutiennent le déploiement industriel d'énergie propre qui peut réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution.

Thème de la cible : Sources d'électricité renouvelables et non émettrices

Cible : D'ici 2030, 90 % et à long terme, 100 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices.

(ministre des Ressources naturelles)

Tableau 5

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 7

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Soutenir des mesures volontaires pour l'adoption de technologies énergétiques propres</p>	<p>Offrir un incitatif favorisant l'investissement en équipement d'énergie propre disponible dans le cadre de la déduction pour amortissement accéléré pour l'équipement de production d'énergie propre et de conservation de l'énergie (catégories 43,1 et 43,2). L'équipement admissible à la catégorie 43,1 ou 43,2 bénéficie actuellement de la passation en charges immédiate, ce qui signifie que les entreprises peuvent immédiatement amortir le coût total de l'équipement admissible. Cet incitatif de passation en charges complète sera soumis à une suppression progressive pour les biens qui deviendront disponibles pour utilisation après 2023; l'incitatif ne s'appliquera pas aux biens admissibles qui deviendront disponibles pour utilisation après 2028.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation d'une année sur l'autre des nouveaux investissements dans les équipements de catégorie 43,1/43,2.</p> <p>Point de départ : De 2020 à 2021, le montant des nouveaux investissements dans les actifs de catégorie 43,1/43,2 par les sociétés et les sociétés de personnes est passé de 1,35 milliard de dollars à 2,65 milliards de dollars.</p>	<p>La passation en charges immédiate des équipements d'énergie propre rend les investissements dans les équipements de production d'énergie propre plus attrayants en offrant un incitatif fiscal qui permet aux entreprises de déduire de leur revenu imposable le coût total d'équipements d'énergie propre précisés au cours de l'année où l'actif est acquis.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 7,3 Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 7,2 D'ici 2030, 90 % et à long terme, 100 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 7,3.1 Proportion de l'électricité produite à partir de sources</p>	<p>Résultat de l'indicateur : De 2022 à 2023, le montant des investissements dans les actifs de catégorie 43,1/43,2 par les sociétés et les sociétés de personnes est passé de 2,83 milliards de dollars à 5,15 milliards de dollars.</p> <p>Remarques : Les données fiscales complètes après 2023 ne sont actuellement pas disponibles.</p>
--	---	---	---	--

			renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre <i>Cible du CMI : 7,2</i> D'ici 2030, accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial	
--	--	--	--	--

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 7 – Énergie propre et abordable

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du ministère des Finances Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 6

Initiatives prévues pour ODD 7

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
---------------------	--	-------------------

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada (FEREEC)</p> <p>Les FEREEC peuvent être déduits en totalité dans l'année où ils sont engagés même si certains de ces frais sont de nature afférente au capital. Les FEREEC comprennent généralement les coûts de démarrage incorporels des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'au moins 50 % du coût des actifs amortissables soient des biens admissibles à la déduction pour amortissement accéléré (DPA) en vertu de la catégorie 43.1 ou de la catégorie 43.2 de la DPA. Les FEREEC peuvent être reportés indéfiniment ou transférés aux investisseurs en actions accréditives.</p>	<p>Les FEREEC contribuent à faire progresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition 7,3 du Cadre d'indicateurs canadien « Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable » • La cible 7,3 du Cadre d'indicateurs canadien « D'ici 2030, 90% et à long terme, 100% de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices » • La cible 7,2 du Cadre mondial d'indicateurs « D'ici 2030, accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial » 	<p>Entre 2022 et 2023, le montant des investissements dans les FEREEC par les sociétés et les sociétés de personnes est passé de 283,9 millions de dollars à 370,5 millions de dollars.</p> <p>Remarques : Les données fiscales complètes après 2023 ne sont actuellement pas disponibles.</p>

Objectif 8 : Encourager une croissance économique inclusive et durable au Canada

Engagement 8 : Accès à des emplois décents



Contexte de la SFDD

Les mesures fiscales, notamment les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission et le crédit d'impôt à l'exploration de minéral critique, encouragent l'activité économique et soutiennent les emplois dans le secteur des produits de technologies propres, entre autres.

Thème de la cible : Soutien aux travailleurs et aux entreprises

Cible : D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, soit une augmentation par rapport à 2019 (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

Tableau 7

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 8

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
<p>Soutenir la création d'emplois dans le secteur des produits de technologies propres</p>	<p>Réduire de moitié les taux d'imposition fédéraux sur le revenu des sociétés pour les revenus admissibles provenant de la fabrication de technologies à zéro émission.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation d'une année sur l'autre du nombre d'entreprises qui déclarent un revenu de fabrication de technologies à zéro émission.</p> <p>Point de départ : Le budget de 2021 a annoncé la réduction des taux d'imposition pour la fabrication de technologies à zéro émission. Les budgets de 2022 et 2023 ont annoncé une admissibilité élargie à cette mesure pour inclure des technologies supplémentaires. Étant donné que les taux d'imposition réduits s'appliquent uniquement aux années d'imposition commençant après 2021, une année complète de données fiscales permettant d'évaluer correctement le rendement ne sera pas disponible avant 2025.</p>	<p>La réduction des taux d'imposition pour les fabricants de technologies à zéro émission améliorera la compétitivité du Canada en attirant des investissements dans la fabrication de technologies zéro émission, tout en soutenant également les entreprises existantes du secteur. Cela contribuera à créer des emplois bien rémunérés pour les Canadiens.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 8,6 Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent.</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 8,6 Atteindre une croissance de 8 % des emplois dans le secteur des produits de technologies propres</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Pour les années d'imposition jusqu'en 2022, 14 sociétés ont réclamé les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission.</p> <p>Remarques : Ces taux d'imposition réduits sont d'abord devenus disponibles pour les années d'imposition à partir de 2022. Les données fiscales complètes pour les années d'imposition se terminant après 2022 ne sont pas actuellement disponibles.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
			<p>d'ici le 31 mars 2024 par rapport aux niveaux de 2019.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 8,6.1 Emplois dans le secteur des produits de technologies propres</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 8,3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encourager la formalisation et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, y compris grâce à l'accès aux services financiers</p>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Encourager une croissance économique inclusive et durable au Canada** », mais pas une cible particulière de la SFDD

Tableau 8

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 8

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Mettre en œuvre une approche « Des mines à la mobilité » pour développer les chaînes d'approvisionnement stratégiques</p>	<p>Offrir un crédit d'impôt non remboursable de 30 % pour les dépenses d'exploration minière précisées engagées au Canada et auxquelles on a renoncé aux investisseurs en actions accréditives.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation d'une année sur l'autre des dépenses d'exploration ayant bénéficié du crédit d'impôt à l'exploration de minéral critique</p> <p>Point de départ : Le budget de 2022 a annoncé le crédit d'impôt à l'exploration de minéral critique. Le budget de 2023 a annoncé une admissibilité élargie au crédit d'impôt pour le lithium à partir de saumures. La première année de données portera sur 2022 et ne sera disponible qu'en 2024.</p>	<p>Le crédit d'impôt à l'exploration de minéral critique fait des projets concernant les minéraux critiques une entreprise moins risquée pour les entreprises et contribue à la croissance du secteur des minéraux critiques du Canada et à garantir de bons emplois bien rémunérés pour l'avenir.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 8,5 Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC :</i></p> <p><i>Indicateur du CIC :</i></p> <p><i>Cible du CMI :</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : En 2023, le crédit d'impôt à l'exploration de minéral critique (CIEMC) a aidé les entreprises à lever des capitaux propres en émettant des actions accréditives admissibles à plus de 9 000 investisseurs et s'est appliqué à 804 millions de dollars de dépenses d'exploration abandonnées en vertu d'accords d'actions accréditives.</p>
--	---	---	--	---

Objectif 9 : Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada

Engagement 9 : Innovation et infrastructures



Contexte de la SFDD

Le ministère des Finances Canada contribue indirectement à favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada grâce à des mesures visant à établir un marché de la finance durable qui fonctionne bien, comme le lancement et le soutien du Conseil d'action en matière de finance durable et le soutien à l'engagement du gouvernement du Canada à évoluer vers la déclaration obligatoire des risques financiers liés au climat dans un large spectre de l'économie canadienne. Le programme d'obligations vertes du Canada soutient également un marché financier durable qui fonctionne bien. Le cadre améliore la transparence du marché en offrant aux investisseurs une référence sans risque par rapport à laquelle les investissements privés peuvent être évalués, des actifs ESG de haute qualité dans lesquels investir et une transparence accrue du marché.

Thème de la cible :Infrastructures vertes et innovation

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada** », mais pas une cible particulière de la SFDD.

Tableau 9

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 9

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
<p>Attirer de la finance durable et la mettre à l'échelle au Canada</p>	<p>Continuer de soutenir le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) avec Environnement et Changement climatique Canada tout en fournissant des conseils ministériels sur l'établissement d'un marché de la finance durable qui fonctionne bien.</p> <p>Programme : Politique du secteur financier</p>	<p>Indicateur de rendement : Progrès vers la mobilisation d'investissements durables par les institutions financières et les régimes de retraite canadiens</p> <p>Point de départ : Le budget de 2022 estime que les investissements privés et gouvernementaux actuels en faveur de la carboneutralité au Canada totalisent entre 15 et 25 milliards de dollars par an.</p> <p>Cible : s.o.</p>	<p>La finance durable fait référence à l'intégration de considérations climatiques et environnementales dans la prise de décision financière. Cela permet la mobilisation et l'alignement des investissements du secteur privé sur les objectifs climatiques et environnementaux, soutenant ainsi l'innovation durable et les infrastructures vertes. Le <u>CAFD</u> a pour mandat d'aider à diriger le secteur financier canadien vers l'intégration de la finance durable dans les pratiques industrielles standard.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : s.o. (Cette action soutient l'ODD 9, mais ne soutient expressément aucune cible ni aucun indicateur du Cadre d'indicateurs canadien ou du Cadre mondial d'indicateurs.)</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a réalisé d'importantes avancées dans le développement d'un marché de la finance durable efficace, notamment en annonçant son soutien à l'élaboration de lignes directrices sur l'investissement durable (aussi appelées « taxonomie ») et au développement d'exigences de divulgation des risques climatiques pour un grand éventail de l'économie canadienne.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux odd	Résultats obtenus
	<p>Programme : Cadre pour les obligations souveraines vertes</p>	<p>Indicateur de rendement : Montant d'obligations/prêts verts libellés en dollars canadiens émis chaque année.</p> <p>Point de départ : Selon les données de Bloomberg, environ 16,6 milliards de dollars d'obligations et de prêts verts ont été émis en dollars canadiens en 2022.</p> <p>Cible : s.o.</p>	<p>Le cadre des obligations vertes souveraines du Canada vise à soutenir le marché canadien de la finance durable en ajoutant de la liquidité et des actifs ESG hautement notés, ainsi qu'en augmentant la transparence. Les obligations du gouvernement du Canada émises dans le cadre fournissent aux investisseurs des actifs liquides et bien notés dont le produit est affecté à des programmes et des projets qui respectent les engagements environnementaux et climatiques du Canada. De plus, les rapports d'allocation et d'incidence requis dans le cadre présentent divers secteurs que les investisseurs peuvent prendre en compte.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : s.o.</p> <p>(Cette action soutient l'ODD 9, mais ne soutient expressément aucune cible ni aucun indicateur du Cadre</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Selon les données de Bloomberg, environ 15,7 milliards de dollars d'obligations et de prêts verts ont été émis en dollars canadiens en 2024.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
			d'indicateurs canadien ou du Cadre mondial d'indicateurs.)	

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du Ministère soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 10

Initiatives prévues pour ODD 9

Initiatives prévues	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)</p> <p>Les dépenses courantes admissibles en RS&DE effectuées au Canada peuvent être entièrement déduites dans l'année où elles sont engagées. Un crédit d'impôt est également disponible pour ces dépenses, avec un taux bonifié accordé aux petites entreprises. Ces mesures encouragent la réalisation d'activités de RS&DE par le secteur privé dans tous les secteurs de l'économie.</p>	<p>La RS&DE contribue à faire progresser l'ambition 9,2 du Cadre d'indicateurs canadien « Le Canada favorise la recherche et l'innovation durables ».</p>	<p>En 2022, le crédit d'impôt pour la RS&DE a fourni 4,2 milliards de dollars en soutien à environ 22 000 entreprises qui ont réalisé des activités de RS&DE.</p> <p>Remarques : Estimations basées sur les données fiscales complètes pour les années d'imposition se terminant après 2022 ne sont actuellement pas disponibles.</p>

Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

Engagement 10 : Inégalités réduites



Contexte de la SFDD

Le ministère des Finances accroît les possibilités économiques pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en tirant le meilleur parti possible des entreprises autochtones pour répondre à ses besoins en matière d'approvisionnement.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

Tableau 11

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 10

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux odd	Résultats obtenus

<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>Promouvoir le recours à des fournisseurs autochtones dans la plus grande mesure possible pour répondre aux besoins en matière d'approvisionnement, en utilisant un cadre de gestion des achats complet pour gérer et surveiller le respect des objectifs obligatoires. Inclure un engagement obligatoire dans les plans de rendement pour que la haute direction gère les besoins en matière d'approvisionnement de manière équitable, ouverte et transparente et sélectionne les fournisseurs autochtones lorsqu'ils sont disponibles.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de la valeur monétaire totale des contrats attribués aux entreprises autochtones par rapport à la valeur monétaire totale de tous les contrats. Pourcentage de cadres supérieurs ayant des engagements pertinents en matière de gestion du rendement</p> <p>Point de départ : 8 % de la valeur totale en dollars des contrats attribués à des entreprises autochtones (exercice 2022-2023). Les engagements obligatoires sont une nouvelle initiative pour l'exercice 2023-2024.</p> <p>Cible : Atteindre ou dépasser l'exigence minimale de 5 % de la valeur totale en dollars des contrats attribués à des entreprises autochtones sur une base annuelle. 100 % des cadres supérieurs incluent les engagements d'approvisionnement pertinents d'ici l'exercice 2024-2025.</p>	<p>Soutenir les entreprises autochtones contribuer à lutter contre les inégalités économiques en favorisant l'égalité et la prospérité des peuples autochtones et la sensibilisation au sein de la fonction publique.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Cible du CMI :10,3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10,44 % • 100 % <p>Remarques : Au cours de l'exercice 2024-2025, le Ministère a attribué 10,44 % de la valeur de nos contrats et avenants à des entreprises autochtones. Des efforts de communication continus ont eu lieu au sein du Ministère pour encourager le recours à des fournisseurs autochtones lorsque le marché le permet.</p> <p>Les engagements de l'entente de rendement du Ministère pour tous les cadres supérieurs (EX) (100 %) comprennent des indicateurs de rendement exigeant la prise en considération des fournisseurs autochtones, vérifié dans la base de</p>
--	--	---	--	---

				données de Service aux Autochtones Canada, pour l'acquisition de biens et de services.
--	--	--	--	--

Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

Engagement 12 : Consommation responsable



Contexte de la SFDD

La déduction pour amortissement accéléré pour les investissements des entreprises dans des véhicules à émissions zéro soutient la transition vers des véhicules zéro émission qui peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et à l'industrie. Grâce à l'éducation et à la mobilisation de son effectif, le ministère des Finances met en œuvre des principes et des pratiques écologiques dans ses opérations qui incluent la gestion durable des déchets soutenant la transition vers une économie plus propre et plus circulaire. Pour améliorer la consommation durable et réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, la transition vers des véhicules zéro émission sera une priorité pour son parc de véhicules de fonction.

Thème de la cible : Véhicules zéro émission

Cible : Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs seront des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules seront des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035 (ministre des Transports; ministre d'Environnement et Changement climatique Canada)

Tableau 12

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 12

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Autre</p>	<p>Offrir une déduction pour amortissement accéléré pour les investissements des entreprises dans des véhicules et du matériel automobile zéro émission admissibles.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation d'une année sur l'autre des investissements des entreprises dans les véhicules et le matériel automobile zéro émission (catégories 54, 55 et 56)</p> <p>Point de départ : De 2020 à 2021, le montant des investissements des entreprises dans les catégories de déduction pour amortissement 54, 55 et 56 par les sociétés et les sociétés de personnes a diminué, passant de 215 millions de dollars à 173 millions de dollars. Cela n'inclut pas les investissements effectués par des entreprises non constituées en société ou dans des véhicules qui ont reçu le remboursement fédéral pour les véhicules routiers légers (iVZE). Les entreprises doivent choisir entre ces catégories de déduction pour amortissement et l'iVZE.</p>	<p>La comptabilisation en charges immédiates permet de réduire le coût des investissements en VEZ par les entreprises par l'intermédiaire d'incitatifs fiscaux.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 12,1 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Objectif du CIC :</i> 12,1 Les véhicules zéro émission représentent 10 % des ventes de véhicules légers neufs d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 12,1.1 Proportion de nouvelles immatriculations de véhicules légers qui sont des véhicules zéro émission</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12,6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes</p>	<p>Résultat de l'indicateur : De 2021 à 2022, le montant des investissements des entreprises dans les catégories de déduction pour amortissement 54, 55 et 56 par les sociétés et les sociétés de personnes a augmenté, passant de 103 millions de dollars à 253 millions de dollars. Cela n'inclut pas les investissements effectués par des entreprises non constituées en société ou dans des véhicules qui ont reçu le remboursement fédéral pour les véhicules routiers légers (iVZE). Les entreprises doivent choisir entre ces catégories de déduction pour amortissement et l'iVZE.</p> <p>Remarques : Les données fiscales complètes après 2023 ne sont actuellement pas disponibles. Les estimations fournies dans ce</p>
--------------	--	---	--	---

		<p>entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p>	<p>rapport sont ajustées pour tenir compte des révisions des données administratives rapportées dans les rapports précédents. Le point de départ révisé est que de 2020 à 2021, le montant des investissements des entreprises dans les catégories de déduction pour amortissement 54, 55 et 56 par les sociétés et les sociétés de personnes a augmenté, passant de 67 millions de dollars à 103 millions de dollars.</p>
--	--	--	--

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

Tableau 13

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 12

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>Promouvoir la réduction et le recyclage des déchets par le biais de campagnes et d'activités de sensibilisation internes.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage en poids de déchets opérationnels détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : Taux de détournement de 65,74 % [2022-2023]</p> <p>Cible : D'ici 2030, détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux</p>	<p>Les actions visant à réduire les déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de GES produites par l'enfouissement et le transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions de GES produites par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 12,3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : 70,70 % Remarques : Le bâtiment dans lequel se trouve le Ministère a atteint un taux de détournement des déchets de 70,70 %.</p> <p>Le Ministère a réussi à mobiliser les employés dans l'écologisation des opérations gouvernementales au moyen de communications et d'événements périodiques.</p> <p>Le Ministère continue d'utiliser des écrans numériques pour communiquer des conseils et des faits aux employés sur les programmes de compostage et de recyclage en milieu de travail et le transport durable, et organise des événements d'entreprise qui favorisent la durabilité dans les opérations en milieu de travail. Les événements phares ont lieu pendant la Semaine canadienne de l'environnement et proposent des défis et des activités sur le thème de l'environnement qui encourage les employés à faire des choix durables dans leur vie quotidienne.</p>
--	--	---	---	--

			<i>Cible du CMI :12,5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets grâce à la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</i>
--	--	--	---

Cible :L'approvisionnement en biens et services du gouvernement du Canada sera carboneutre d'ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire et carboneutre (tous les ministres)

Tableau 14

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 12

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD
----------------------------	------------------------	---	--

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</p>	<p>Chaque année, les nouveaux véhicules de fonction achetés par le Ministère seront des véhicules zéro émission ou des véhicules hybrides-électriques.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage du parc de véhicules de fonction composé de véhicules zéro émission (VEZ) et de véhicules hybrides.</p> <p>Point de départ : 100 % de véhicules électriques hybrides, 0 % de VEZ [2022-2023]</p> <p>Cible : 100 % de VEZ d'ici 2027</p>	<p>L'achat de véhicules zéro émission réduit les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des parcs automobiles traditionnels. Cela favorise une consommation durable.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p>Ambition du CIC : 12,1 <i>Les Canadiens consomment de façon durable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 12,1.1 Proportion de nouvelles immatriculations de véhicules légers qui sont des véhicules zéro émission</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12,1</i> <i>Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la</i></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	<p>Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD</p>
			<p><i>matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement</i></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux odd
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique	<p>Veiller à ce que tous les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel reçoivent une formation en achats écologiques (comme le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques, ou l'équivalent) dans l'année suivant leur identification/embauche.</p> <p>Veiller à ce que tous les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel atteignent les objectifs de travail en matière d'approvisionnement écologique grâce à l'exercice annuel de gestion du rendement.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel qui ont suivi une formation sur les achats écologiques et dont les objectifs de travail en matière d'achats écologiques sont inclus dans leur plan annuel de gestion du rendement dans l'année qui suit leur identification/embauche.</p> <p>Point de départ : 100 % des spécialistes actuels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel ont suivi une formation sur les achats écologiques et ont des objectifs annuels de gestion du rendement liés aux achats écologiques [2022-2023].</p> <p>Cible : Maintenir un taux d'achèvement de 100 %.</p>	<p>L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait inciter les fournisseurs à réduire les répercussions environnementales de leurs chaînes d'approvisionnement, ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 12,2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12,7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD
			conformément aux politiques et priorités nationales

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du ministère des Finances Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 15

Initiatives pertinentes pour ODD 12

Initiatives pertinentes	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
--------------------------------	---	--------------------------

Initiatives pertinentes	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Taxe d'accise sur les véhicules énergivores (écoprélevement)</p> <p>Le gouvernement fédéral impose une taxe d'accise sur certains véhicules énergivores (également connue sous le nom d'écoprélevement) en fonction de leur cote de consommation de carburant. Les automobiles (y compris les familiales, les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport) conçues principalement pour être utilisées comme véhicules de tourisme et dont la consommation moyenne pondérée de carburant est de 13 litres ou plus aux 100 km sont assujetties à une taxe d'accise allant de 1 000 \$ à 4 000 \$. L'écoprélevement encourage le développement, la production et l'achat de véhicules plus économes en carburant en rendant plus coûteux l'achat de véhicules moins économes en carburant, ce qui pourrait contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques/de GES et à créer un environnement plus propre et plus sain.</p>	<p>L'écoprélevement contribue à faire progresser l'ambition 12,1 du Cadre d'indicateurs canadien, à savoir « Les Canadiens consomment de façon durable ».</p>	<p>L'écoprélevement a été mis en œuvre en 2007 et demeure une taxe indirecte imposée en vertu de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> afin d'augmenter les recettes et d'encourager les consommateurs à acheter des véhicules plus économes en carburant et les fabricants à développer des technologies de transport plus propres. Les résultats de l'écoprélevement soutiennent l'utilisation responsable des ressources naturelles et améliorent l'adoption et le développement de technologies de transport économes en énergie.</p>

Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

Engagement 13 : Lutte contre le changement climatique



Contexte de la SFDD

L'action climatique est essentielle à la santé et à la prospérité économique à long terme du Canada. Mettre un prix sur la pollution demeure le moyen le plus efficace de lutter contre les changements climatiques tout en rendant la vie plus abordable pour les Canadiens. La redevance fédérale sur les combustibles s'applique dans les compétences qui en font la demande ou qui ne disposent pas de leur propre système de tarification de la pollution répondant aux normes fédérales. Tous les produits directs de la redevance sur les combustibles sont reversés à l'administration d'origine. Dans les provinces où la redevance sur les combustibles s'applique, 90 % des produits directs sont retournés aux résidents de ces provinces sous forme de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Les 10 % restants servent à soutenir les petites et moyennes entreprises, et les groupes autochtones.

La résilience climatique dans les opérations ministérielles est encouragée par des stratégies d'éducation et de sensibilisation, et en veillant à la mise en place de plans garantissant la continuité des opérations malgré l'incidence accrue d'événements météorologiques extrêmes.

Thème de la cible : Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets

Cible : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 (le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada soutenu par tous les autres ministres)

Tableau 16

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 13

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du Canada et aux ODD	Résultats obtenus
----------------------------	------------------------	---	--	-------------------

<p>Poursuivre la mise en œuvre des plans et des mesures climatiques du Canada</p>	<p>Superviser la redevance sur les combustibles du système fédéral de tarification de la pollution en vigueur dans les provinces et les territoires qui en ont fait la demande, ainsi que dans les provinces et les territoires qui n'ont pas de système de tarification de la pollution par le carbone en place qui respecte les exigences fédérales. Continuer de superviser le retour de 90 pour cent des recettes directes de la redevance sur les combustibles au moyen de la Remise canadienne sur le carbone (anciennement le paiement de l'incitatif à agir sur le carbone) aux particuliers et aux familles dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique et continuer de préciser chaque année les montants de la Remise canadienne sur le carbone pour ces provinces.</p> <p>Programme : Politique et législation fiscales</p>	<p>Indicateur de rendement : La tarification de la pollution par le carbone s'applique de façon générale dans l'ensemble du Canada, conformément aux exigences fédérales déterminées par Environnement et Changement climatique Canada.</p> <p>Point de départ : Le gouvernement a publié en janvier 2018 des propositions législatives préliminaires en lien avec le système fédéral de tarification de la pollution, aux fins de consultation.</p> <p>Cible : La <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre</i> est respectée et le <i>Règlement sur la redevance sur les combustibles</i> est mis en œuvre.</p>	<p>Le système fédéral de tarification de la pollution permet de veiller à ce que la tarification de la pollution par le carbone soit mise en œuvre dans toutes les provinces et tous les territoires qui n'ont pas de tel système en place qui satisfait aux exigences fédérales. Le système encourage de ce fait l'utilisation des énergies propres, ce qui permet de réduire la quantité des émissions de GES.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 13,1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 13,1 D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 mars 2025, la redevance fédérale sur les combustibles s'appliquait en Nouvelle-Écosse, au Nouveau Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, au Yukon et au Nunavut.</p> <p>Le 1^{er} avril 2024, les taux de redevance sur les combustibles ont été haussés pour refléter un prix de la pollution par le carbone de 80 \$ par tonne d'équivalent en dioxyde de carbone pour 2024-25.</p> <p>À partir du 1^{er} avril 2025, la redevance sur les combustibles a cessé d'être appliqué en fixant les taux de redevance à 0 \$. Un paiement final de la Remise</p>
---	--	---	--	---

		<p><i>Indicateur du CIC :</i> 13,1.1 Émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13,2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>canadienne sur le carbone pour les ménages a été effectué en avril 2025.</p>
--	--	--	---

<p>Mettre en œuvre la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i></p>	<p>Superviser la préparation et la publication d'un rapport annuel sur les principales mesures que l'administration publique fédérale entreprend pour gérer ses risques et occasions d'ordre financier liés aux changements climatiques en vertu de l'article 23 de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>.</p> <p>Programme : Politique de développement économique</p>	<p>Indicateur de rendement : Le rapport est publié chaque année et répond aux exigences législatives.</p> <p>Point de départ : La <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. Le gouvernement a l'intention de publier le premier rapport, couvrant la période 2023-2024, d'ici la fin de 2024 et de le publier chaque année par la suite.</p> <p>Cible : Le ministre des Finances est tenu de produire ce rapport chaque année, à compter de 2024.</p>	<p>Ce rapport annuel fournira aux Canadiens un meilleur aperçu des mesures prises par l'administration publique fédérale pour gérer ses risques et occasions d'ordre financier découlant des changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC :</i> 13,3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13,1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Le premier <u>Rapport sur la gestion des risques financiers liés au climat au sein du gouvernement du Canada</u> a été publié sur le site du ministère en janvier 2025.</p>
---	---	---	--	--

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada passera à des opérations carboneutres pour les installations et les parcs automobiles traditionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

Tableau 17

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 13

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Promouvoir des pratiques opérationnelles plus durables à travers des événements et des campagnes d'information.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Taux de captage tel qu'indiqué dans la vérification annuelle des déchets des bâtiments.</p> <p>Point de départ : Taux de captage de 65,74 % [2023]</p> <p>Cible : Taux de captage de 75 % [2027]</p>	<p>Les stratégies de sensibilisation interne visent une réduction des effets des changements climatiques liés aux activités humaines. La réduction des déchets opérationnels contribue à lutter contre les émissions de polluants climatiques tels que les gaz de décharge et les émissions de transport, soutenant ainsi la transition vers des opérations à zéro émission nette de carbone.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 13,1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13,3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 80,43 %</p> <p>Remarques : Le rapport de la vérification des déchets des bâtiments 2024-2025 indique un taux de captage de 80,43 %.</p> <p>Le Ministère dispose de plusieurs postes de recyclage avec une signalisation claire dans des emplacements partagés à chaque étage pour les options de recyclage du papier, des matières organiques et mixtes ainsi que le recyclage des dosettes de café dans toutes les cuisines.</p> <p>Le Ministère a utilisé des écrans numériques pour communiquer des conseils et des faits aux employés sur les programmes de compostage et de recyclage sur le lieu de travail, le transport durable et les événements d'entreprise tels que les défis de la semaine de</p>
---	--	--	--	--

			changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	l'environnement, qui favorisent la durabilité dans les opérations en milieu de travail.
--	--	--	---	---

Cible :Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

Tableau 18

Stratégie de mise en œuvre pour ODD 13

Stratégie de mise en œuvre	Mesures ministérielles	Indicateur de rendement point de départ cible	Comment l'action du ministère contribue à l'objectif et à la cible de la sfdd et, le cas échéant, à la stratégie nationale pour le programme 2030 du canada et aux odd	Résultats obtenus
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--------------------------

<p>Réduire les risques posés par le changement climatique pour les actifs, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>Examen régulier des stratégies de risque et d'intervention pour assurer la continuité des opérations à la suite d'un événement météorologique extrême et sa relation avec la prestation des programmes et services ministériels.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Fréquence de l'examen et de la mise à jour du PCA ministériel et mobilisation dans le cadre de celui-ci.</p> <p>Point de départ : Le PCA ministériel est examiné et mis à jour chaque année et il mobilise les parties prenantes internes.</p>	<p>Les examens annuels garantissent que les stratégies d'intervention restent pertinentes face aux risques actuels liés aux changements climatiques, renforçant ainsi la capacité du Ministère à réagir et à se remettre des catastrophes naturelles, et réduisant le risque de perturbation de la prestation de services essentiels aux Canadiens.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</p> <p><i>Cible du CMI :</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux</p>	<p>Résultat de l'indicateur : En bonne voie</p> <p>Remarques : L'examen annuel du PCA a été réalisé pour garantir une préparation continue afin de garantir la continuité des opérations essentielles en cas de catastrophes environnementales potentielles, ce qui comprend un site de rechange pour la continuité des opérations essentielles.</p> <p>Une communication a été envoyée à tous les employés avec notre bulletin d'information interne pour promouvoir la sensibilisation pendant la Semaine de la prévention des incendies (du 6 au 12 octobre 2024).</p>
---	---	---	--	---

			catastrophes naturelles liées au climat	
--	--	--	---	--

Objectif 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne

Engagement 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres



Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 15 – Vie terrestre

Les initiatives suivantes démontrent comment les programmes du ministère des Finances Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les informations présentées ci-dessus.

Tableau 19

Initiatives pertinentes pour ODD 15

Initiatives pertinentes	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
-------------------------	--	-------------------

Initiatives pertinentes	Cibles/ambitions nationales ou cibles mondiales connexes	Résultats obtenus
<p>Programme des dons écologiques</p> <p>Dans le cadre du Programme des dons écologiques, les propriétaires fonciers canadiens peuvent faire don d'une terre écosensible, ou d'un intérêt foncier partiel, à des organismes de bienfaisance de conservation pour assurer leur préservation à perpétuité. Dans le cadre de ce programme, les donateurs peuvent bénéficier du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance (pour les particuliers) ou de la déduction pour dons de bienfaisance (pour les sociétés) sur la pleine valeur des dons de terres écosensibles.</p>	<p>Le Programme des dons écologiques contribue à faire progresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition 15,3 du Cadre d'indicateurs canadien « Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat » • La cible 15,3 du Cadre d'indicateurs canadien est de « Conserver 25 % des terres du Canada d'ici 2025, en vue d'atteindre 30 % d'ici 2030 ». 	<p>Les résultats associés avec la Programme des dons écologiques sont rapportés par Environnement et Changement Climatique Canada.</p>

Intégrer le développement durable

Le ministère des Finances Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES). Une EEES pour une politique, un programme ou une proposition réglementaire comprend une analyse des effets climatiques, naturels, environnementaux et économiques de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations du ministère des Finances Canada sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et économique stratégique détaillée est mise en œuvre ou annoncée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris sa contribution aux objectifs et cibles de la FSDS, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.

Cette directive remplace la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale de projets de politiques, de plans et de programmes, également connue sous le nom d'évaluation environnementale stratégique (EES), qui prévoyait la préparation d'une déclaration publique des effets environnementaux des propositions soumises à une évaluation environnementale stratégique détaillée.

En 2024-2025, le ministère des Finances Canada a été publié huit déclarations sur des propositions soumises à une EES, et n'avait aucune proposition faisant l'objet d'une analyse coûts-avantages détaillée qui a été annoncée ou mise en œuvre.

Date de modification : 2025-10-31